

Créer son Profil Juridique

(Service réservé aux avocats et professionnels du Droit : notaires, huissiers, juristes, médiateurs..)

Les "Profils Juridiques" Documentissime vous permettent de visibiliser votre expertise et de tirer parti des avantages d'internet dans le plus strict respect de la déontologie.

Bien plus qu'une simple page personnelle, le profil vous permet de valoriser vos champs d'expertise auprès de la communauté par une interface claire et personnalisable.

Sur Documentissime, la création d'un profil ne nécessite aucune connaissance informatique et se réalise en quelques clics.

Les outils de personnalisation du profil et de création d'articles juridiques sont simples et adaptés pour une utilisation courante et facile.



Ce que vous apporte le Profil

- Visibilité et Notoriété sur Internet
- Réception des T X H V W L Reclamations de devis de particuliers et d'entreprises
- Validation de vos 20H de Formation continue
- Accès à nos ressources juridiques

Ci-dessous les principales fonctionnalités attachées à votre futur Profil Juridique :

Publication d'articles juridiques, de notes, de commentaires de l'actualité

Gratuit

En publiant vos articles et en vous exprimant sur votre Profil juridique, vous êtes vu(e) et lu(e) par les nombreux visiteurs de Documentissime. Par ailleurs, vos contenus sont aussi relayés sur Google et sur des sites partenaires via des flux RSS.

Par ailleurs, l'équipe modératrice de Documentissime s'efforce de valoriser les efforts de ses membres en promouvant régulièrement une sélection d'articles, profitant d'une visibilité accrue sur la plateforme Documentissime.

✓ Vous êtes visible sur Internet qualitativement

✓ C'est simple et rapide

Réponses aux questions des internautes

Gratuit

Une fois votre Profil créé, vous pouvez répondre aux demandes de devis que vous adressent les particuliers et entreprises. Grâce à un outil de paramétrage précis, vous choisissez la zone géographique et le type d'affaire pour lesquelles vous souhaitez recevoir des demandes de devis. Vous prenez ensuite contact avec le demandeur, en direct ou par l'intermédiaire de Documentissime.

✓ Création d'un lien avec la communauté

✓ Création d'un lien avec la communauté

Réception de demandes de devis

Gratuit

Une fois votre Profil créé, vous pouvez répondre aux demandes de devis que vous adressent les particuliers et entreprises.

Grâce à un outil de paramétrage précis, vous choisissez la zone géographique et le type d'affaire pour lesquelles vous souhaitez recevoir des demandes de devis. Vous prenez ensuite contact avec le demandeur, en direct ou par l'intermédiaire de Documentissime.

✓ Prise de contact avec des clients potentiels

✓ Simplicité

✓ Simplicité

Équivalence de formation continue (pour les avocats)

Gratuit

Dans le cadre de l'obligation de formation continue des avocats, publier des articles juridiques sur Internet permet de bénéficier d'une équivalence de 3h de formation par tranche de 10 000 signes (équivalence qui peut également être accordée en cumulant plusieurs articles courts).

✓ Gain de temps

✓ À la c

Il est donc aisé de satisfaire à l'obligation de formation continue de 20 H sur une année entière.

En mettant en ligne vos notes et articles juridiques, non seulement vous valorisez votre expertise sur Internet mais vous économisez en plus du temps et de l'argent (le justificatif à produire au CNB est imprimable depuis votre Profil).

* A propos de l'équivalence formation : La décision à caractère normatif n°2005-001 sur les modalités d'application de la formation continue des avocats a subi plusieurs modifications consécutives à l'adoption de la décision modificative n°2008-00 1 du 16 mai 2008 par l'Assemblée générale du Conseil National des Barreaux. Concernant les Publications de travaux au sens du 5° de l'article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991, le Conseil National des Barreaux énonce, en effet, que ces publications sur support papier ou sur support électronique édité sur un site Internet sont prises en compte l'année de leur dépôt légal au titre de la formation continue. Le CNB apporte les précisions suivantes (Sources : <http://www.cnb.avocat.fr/>) : « Pour les essais, les ouvrages et publications d'articles, deux critères cumulatifs sont retenus :

Contenu : les travaux publiés devront traiter de sujets relatifs à des matières juridiques, à la déontologie ou à la réglementation professionnelle.

Forme :

- *L'ensemble des publications considérées doit contenir au minimum 10.000 signes, hors titre, chapeaux, abstracts et intertitres.*
- *L'équivalence est fixée à 3 heures de formation pour 10 000 signes ainsi définis.*
- *Une mise à jour correspond au tiers de cette équivalence.*
- *L'avocat conserve au moins un exemplaire original de l'ouvrage ou de la revue ayant accueilli sa publication ou du support écrit du site Internet et le produit, en cas de demande, au Bâtonnier ou à son délégué. »*

>> Le Profil Juridique en Questions-Réponses



Par Lorène Jacquet,
Responsable des
Contenus de
Documentissime

Lorène Jacquet, Directrice des contenus de Documentissime, vous présente le Profil Juridique, service novateur et spécialement conçu pour les avocats, notaires, huissiers, juristes et autres personnes exerçant une profession juridique.

- [Qu'est ce qu'un Profil Juridique ?](#)
- [A quels services le Profil Juridique donne-t-il accès ?](#)
- [Pourquoi créer un Profil Juridique ?](#)
- [Qui peut créer un Profil Juridique ?](#)
- [Comment créer un Profil Juridique ?](#)
- [Quels sont les avantages du Profil juridique en termes de Formation continue ?](#)
- [Tous les services sont-ils gratuits ?](#)
- [Le Profil Juridique est-il conforme aux règles déontologiques applicables aux professions juridiques ?](#)
- [Quels sont les engagements de qualité de Documentissime ?](#)

Qu'est ce qu'un Profil Juridique ?

Le Profil juridique est un espace personnel réservé aux Professionnels du droit leur permettant d'être référencé qualitativement sur Internet, de mettre en ligne des publications et de bénéficier d'outils de mise en relation avec les internautes, dans le respect de leur déontologie.

A quels services le Profil Juridique donne-t-il accès ?

- Etre référencé comme un Expert et pouvoir répondre aux questions juridiques des Internautes
- Pouvoir répondre gratuitement et de façon illimitée aux demandes de devis des particuliers et des entreprises (ouvert uniquement aux avocats, notaires, huissiers et médiateurs)

[@documentissime](#)

- Télécharger en illimité nos ressources documentaires (plus de 5000 documents et actes types)
- Publier des notes et articles juridiques relayés sur les moteurs de recherche
- Avocats, bénéficiez en plus d'une équivalence formation continue de 20 H gratuite !

Pourquoi créer un Profil Juridique?

Avec plus de 250 000 visiteurs par mois, Documentissime est un véritable vivier pour les professionnels du Droit souhaitant visibiliser leurs compétences sur Internet.

Intervenir sur Documentissime, tant en publiant des articles qu'en répondant aux questions juridiques des internautes ou en envoyant des devis, constitue pour vous un moyen efficace et valorisant de transmettre de l'information sérieuse et de qualité mais également de créer un lien avec un public réceptif en vous affranchissant des limites géographiques traditionnelles.

Qui peut créer un Profil Juridique ?

Le Profil Juridique est un service destiné aux personnes exerçant une profession juridique ou présentant un lien avec le droit : A ce titre, Documentissime délivre des codes de parrainage uniquement aux avocats, notaires, huissiers de justice, médiateurs, magistrats, juristes, experts comptables, étudiants en droit, autres professionnels dont l'activité concerne le domaine juridique.

Comment créer un Profil Juridique ?

La création d'un Profil Juridique sur Documentissime est soumise à l'obtention d'un code de parrainage, qui peut être demandé à l'équipe modératrice de Documentissime en cliquant sur le lien « Recevoir un code de parrainage » ou obtenu grâce au parrainage d'un professionnel déjà inscrit sur Documentissime. ([@documentissime](#))

La création d'un Profil sur Documentissime s'effectue en quelques instants et très simplement.

Quels sont les avantages du Profil Juridique en termes de Formation continue ?

Dans le cadre de l'obligation de formation continue des avocats, publier des articles juridiques sur internet permet de bénéficier d'une équivalence de 3h de formation par tranche de 10 000 signes (équivalence qui peut également être accordée en cumulant plusieurs articles courts). Il est donc aisé de satisfaire à l'obligation de formation continue de 20 H sur une année entière.

En mettant en ligne vos notes et articles juridiques, non seulement vous valorisez votre expertise sur Internet mais vous économisez en plus du temps et de l'argent (le justificatif à produire au CNB est

Tous les services sont-ils gratuits ?

Afin de proposer un service optimal aux internautes mais également aux Professionnels en favorisant un partage de l'information juridique, Documentissime privilégie une offre gratuite pour tous.

En puisant ses revenus dans ses différents partenariats commerciaux, Documentissime décharge ses utilisateurs de toute contribution financière et s'inscrit donc dans une démarche communautaire et partenariale.

Le Profil Documentissime est-il conforme aux règles déontologiques applicables aux professions juridiques ?

Conscient de l'importance de la déontologie au sein des professions juridiques, Documentissime s'est efforcé de concevoir un service conforme aux règles déontologiques.

Apparaître dans un annuaire spécialisé, publier des articles juridiques ou encore répondre aux questions posées par les internautes dans le domaine du droit sont des actions de communication approuvées par les instances représentatives des professions juridiques.

Par ailleurs, en répondant aux sollicitations des internautes, les avocats, notaires, huissiers et médiateurs se placent dans une démarche de prospection passive et ne font que proposer leur assistance à un public ayant clairement défini sa situation, ses attentes et ses besoins.

Quels sont les engagements de qualité de Documentissime ?

Documentissime se positionne comme un acteur visant à faciliter les échanges entre utilisateurs (particuliers, sociétés) et praticiens du droit, dans une logique résolument qualitative. Par conséquent :

- La création d'un Profil Juridique est soumise à l'obtention d'un code de parrainage délivré par notre équipe après

vérification. Les Membres du Réseau Documentissime exercent donc tous une profession juridique.

- Le Profil juridique est entièrement personnalisable et vous permet donc de vous présenter de manière qualitative (présentation rédigée par vous-même, photo etc...)
- Le paramétrage de votre Profil vous permet de choisir de recevoir uniquement les demandes de devis et questions qui vous intéressent (domaine juridique et localisation du demandeur) : efficacité et gain de temps !
- Les demandes de devis qui vous sont adressées sont préalablement modérées par notre équipe : vous ne perdez donc pas de temps à répondre à des demandes qui ne seraient pas sérieuses.

Pour profiter de tous ces avantages, envoyez au plus vite votre demande de parrainage et intégrez le réseau Documentissime !